

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 091 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET  
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE  
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL  
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

### **OBJET : Voiries Communautaires – Travaux Rue de Paris à Achiet-le-Grand Tableau définitif de l'opération et répartition des dépenses.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Sud-Artois et la commune d'ACHIET-LE-GRAND ont décidé de réaliser le confortement et la mise hors gel de la Rue de Paris à ACHIET-LE-GRAND, dans sa partie en zone agglomérée, comprise entre le carrefour de l'Eglise et le carrefour de la Chapelle.

Monsieur le Président rappelle que la Rue de Paris est classée voirie communautaire, car elle dessert la Zone Communautaire d'Activités d'ACHIET-LE-GRAND. Le projet prévoit le confortement et la mise à niveau de la voirie existante avec la mise hors-gel de la voirie pour le compte de la Communauté de Communes Sud-Artois et l'aménagement de trottoirs et de places de parkings pour le compte de la commune d'ACHIET-LE-GRAND. Les travaux sont pris en charge par la Communauté de Communes sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Monsieur le Président précise que ces travaux ont été confiés à l'Entreprise DELAMBRE de Bucquoy pour le lot n°1 concernant les travaux de VRD pour un montant de 452 488,74 € TTC et à l'Entreprise ARTOIS Espaces Verts pour le lot n°2 concernant les travaux de plantation et d'espaces verts pour un montant de 28 371,38 € TTC.

Monsieur le Président évoque les différentes aides accordées sur ce programme de travaux tant au niveau de l'intercommunalité qu'au niveau de la Commune d'Achiet-le-Grand et présente le plan de financement définitif de cette opération et la répartition des dépenses entre les deux entités publiques qui se décompose de la façon suivante :

	Répartition CCSA / Commune	
	CCSA	Commune
Montant HT Lot 1	191 662,00€	185 411,95 €
Montant HT Lot 2	0,00€	23 642,82€
Maitrise d'œuvre rue de Paris (3,48 %)	6 669,84€	7 275,11€
Maitrise d'œuvre place de l'Eglise	0,00€	7 250,00€
<b>TOTAL 1</b>	<b>198 331,84 €</b>	<b>223 579,88 €</b>
DETR	39 337,45 €	25 244,14 €
Amendes de Police		5 000,00 €
Maintenance en Milieu Urbain		18 329,00 €
Aide à la voirie communale		11 300,00 €
Agence de l'Eau Artois-Picardie		65 736,00 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>39 337,45 €</b>	<b>125 609,14 €</b>
<b>TOTAL 1 - 2</b>	<b>158 994,39 €</b>	<b>97 970,73 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le plan de financement de financement définitif de cette opération de travaux de confortement de voirie,
- d'approuver la répartition des dépenses entre l'intercommunalité et la commune d'Achiet-le-Grand,
- de faire recette au titre du budget de l'intercommunalité de la part concernant la commune d'Achiet-le-Grand.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 21 septembre 2016 et transmission  
en Préfecture le 21 septembre 2016

Le Président,  
Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL - CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

2016- 091 - 21/09/2016

Tx Route de Paris ACHIET/GRAND  
Répartition des dépenses.

Reçu le : 24 OCT. 2016